



## CONTRAT DE LOCATION DE STANDS

### ENTRE LES SOUSSIGNES

**La Commune de PLUDUNO**, représentée par Maxime LEBORGNE, Maire de Pluduno,  
8 Place Abbé Oléron - 22130 PLUDUNO  
*ci-après dénommée « Le propriétaire »*

et

.....

Demeurant .....  
*ci-après dénommé(e)(s) « Le(s) preneur(s) ».*

### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

#### **1 - DESIGNATION DU MATERIEL**

Le propriétaire loue le matériel suivant au preneur :

.....

#### **2 - DEPOT DE GARANTIE**

Le preneur devra verser au propriétaire, le jour de la réservation, une somme de ..... euros, à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués.

#### **3 - ETAT DU MATERIEL**

Un état du matériel contradictoire sera établi à la mise à disposition du matériel au preneur et fera l'objet d'un pointage en fin de location.  
Cet état devra être signé du propriétaire et du preneur.



#### **4 - DUREE DE LA LOCATION**

La présente location est consentie pour une durée de ..... jours à compter du ..... pour se terminer le .....

#### **5 - TARIFS**

Le montant de la location est de .....  
Le preneur s'engage à verser la somme dès réception du titre de recette correspondant.

#### **6 - CONDITIONS GENERALES**

Jointes en annexe.

Fait à PLUDUNO, le

LE PROPRIETAIRE

LE(S) PRENEUR(S)

*Mention manuscrite*  
*“Lu et approuvé”*

*Mention manuscrite*  
*“Lu et approuvé”*

*Les informations recueillies par la commune de Pluduno dans le cadre de l'exécution du contrat font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel aux fins de la gestion des locations de stands. Ces informations sont conservées pendant une durée d'un an (durant l'année civile en cours). Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les destinataires des données sont : Monsieur le Maire, les agents chargés de la gestion de la location des équipements.*

*Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation au traitement de vos données.*

*Vous pouvez exercer ces droits auprès de Monsieur le Maire par courrier postal à cette adresse : 8, Place Abbé Oléron – 22130 PLUDUNO ou par mail à cette adresse : [contact@pluduno.fr](mailto:contact@pluduno.fr).*

*Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.*

*Le délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr).*



## CONDITIONS GENERALES

### Réservations possibles :

- pour les particuliers et les associations de PLUDUNO : **6 mois maximum** avant la date de la location
- pour les particuliers et les associations Hors Commune : **3 mois maximum** avant la date de la location

**Retrait du matériel : Le vendredi à 14 heures au dépôt rue du Val**

**Retour du matériel : Le lundi à 9 heures au dépôt Rue du Val**

**(Contact : Christian PESTEL : 0756343373)**

Quelles que soient les modalités de transport, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.

Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions et doit prévoir un **véhicule de 3m80 minimum** pour le transport.

Le preneur certifie connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat.

En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état du matériel par la signature du présent contrat.

Le matériel restitué sera vérifié par le propriétaire. Toute défectuosité par rapport à l'utilisation spécifiée constatée lors de ce contrôle est à la charge du preneur.

Le matériel endommagé sera réparé par une entreprise spécialisée ou par le service technique communal avec facture à la charge du preneur.

Si le matériel ne peut être réparé ou n'est pas restitué dans un délai de 15 jours, il sera considéré comme manquant au retour. Dans ce cas, il sera facturé au preneur au prix d'achat.

Fait à PLUDUNO, le

LE PROPRIETAIRE

*Mention manuscrite*

*"Lu et approuvé"*

LE(S) PRENEUR(S)

*Mention manuscrite*

*"Lu et approuvé"*